



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 décembre 2008

**PRESIDENT** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

**Absents excusés :**

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;  
M. Arnaud MERCIER ;  
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

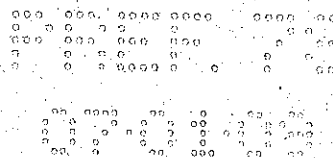
**N° de l'ordre du jour :**

**2008.12.03 : Modification de la prise en charge des frais de déplacements des élus de Versailles Grand Parc.**

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Il est proposé de compléter le dispositif relatif à la prise en charge des frais de déplacement des conseillers communautaires délibéré le 29 mai 2008. En effet, dans le cadre de leurs actions, les élus communautaires peuvent être amenés à représenter la communauté de communes Versailles Grand Parc dans le cadre de manifestations diverses tel que des salons, des congrès ou des déplacements hors du territoire rendus nécessaires pour la mise en œuvre d'un projet.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront remboursés aux frais réels, sur présentation d'un ordre de mission signé du président, comme le permet la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 avril 1992.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *donne mandat à l'ensemble des conseillers communautaires, titulaires et suppléants, de la communauté de communes, à savoir : M. Hervé HOCQUARD, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Robert DUCHATEL, M. Alain-Louis MIE, M. Alain SAVARY, M. Claude VUILLIET, Mme. Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Vincent FERAT, M. Guy-Francis PARMENTIER, M. Jean-Marie DANJOU, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Hadi HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. Pierre-Yves STUCKI, M. Jacques BELLIER, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Jean-Louis REALE, M. Christophe BROSTEAX, M. Luc MEFFRE, M. Patrick CONFETTI, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Dominique MIRCHER, M. Pascal CIAVATTI, M. Francis DEFENDINI, M. Jean-François PEUMERY, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Claude BOBET, M. Philippe NOYER, Mme Hélène PIERRE, M. Bernard DEBAIN, M. Edmond GRONDIN, M. Eugène EKOBO, M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Etienne ERASIMUS, M. Gilles PANCHER, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Jean-Marie LEMAITRE, M. Christian CAMBRILLAT, M. Patrick ALEXANDRE, M. François de MAZIERES, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Alain NOURISSIER, M. Michel SAPORTA, M. Thierry VOITELLIER, M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Bruno ROSSET ;*
- 2) *décide que les frais engagés, de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés aux frais réels sur production de justificatifs et de l'ordre de mission.*
- 3) *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de commune Versailles Grand Parc*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles